



liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paul J. Mabilard 019812011
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-K-CA3



N° 10963 * 19
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art.287 du CGI)

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

6 1 1 4 0 2 0 5 0 6 0 0 0 0

PÉRIODE DE DÉCLARATION JUILLET 2014 **Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**

Jours et heures de réception **DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H ET 13H30-16H15 ET SUR RDV**
TEL. SIE : 02 32 18 91 55 TEL. IFU : 02 32 18 91 55

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le **24 AOUT**
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE ROUEN EST BP 1002
21 QUAI JEAN MOULIN
76037 ROUEN CEDEX 1

eco' pli 77 LOGNES PIC 31.07.14 C10096



6114020506 0000

Identification du destinataire Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)
SASU HELIOS DEVELOPPEMENT
36 RUE DE LA FORGE FERET
76520 BOOS

116128500360

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Cle	Période	CDI	Code service	Régime	
760 08 01	3 26846	61	1 07 14	51	651	EM	3268466101071467
F R 5 6 8 0 2 8 4 4 5 0 6 0 0 0 1 3							6825
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)							
N° d'identification de l'établissement (SIRET)							

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005

0010

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : _____ Signature : _____
Téléphone : _____
Case à cocher

Somme : _____ Date : _____
N° PEC : _____
N° d'opération : _____

Pénalités		
Taux	5 %	9005
Taux	%	9006
Taux	%	9007

Paiement par virement bancaire :
Paiement par imputation* :

- Si vous payez par **chèque** utilisez un chèque barré. Établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
- Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre

* Le cadre imprimé N° 3516 est disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

En 2014, un rendez-vous à ne pas manquer :

Suppression de l'envoi papier des avis d'acompte et d'imposition de CFE-IFER.

Cette mesure concerne les entreprises ayant l'obligation de recourir aux moyens de paiement dématérialisé de la CFE-IFER au 1er octobre 2013. Ces entreprises devront donc se rendre dans leur compte fiscal des professionnels, préalablement aux échéances de paiement du 15 juin (acompte) et du 15 décembre (solde), afin de consulter leur avis.

En 2015, toutes les entreprises seront concernées.

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».